

QUESTIONS.

REPOSES.

1. *Qui est chargé de nommer le corps des ingénieurs, d'après les dispositions du contrat, ainsi que de fixer les salaires et désigner les devoirs de chaque individu ?*

1. Le contrat ne semble pas définir ces questions, mais comme les différents membres du corps des ingénieurs, sont officiers de la compagnie, leur nomination devrait être faite par le Bureau, ou par l'Ingénieur en chef, sous l'autorité du Bureau.

Chaque membre du corps des Ingénieurs est, jusqu'à un certain point, député ou représentant de l'Ingénieur en chef ; ce dernier répond de leurs actes et devrait toujours être consulté sur la nomination des personnes qui composent le corps dont il est le chef ; et nulle nomination ne devrait se faire sans la recommandation ou le concours de l'Ingénieur en chef. Le montant des salaires devrait être fixé par le Bureau, sur la recommandation de l'Ingénieur en chef. Ce dernier devrait être seul chargé de donner des instructions aux personnes qui composent le corps qu'il dirige, ainsi que de déterminer leurs devoirs respectifs.

2. *Est-ce le devoir du corps des ingénieurs nommés par l'Ingénieur-en-chef de la compagnie, de surveiller la construction du chemin et d'inspecter les travaux ?*

2. C'est le devoir de l'Ingénieur en chef, aidé de ses assistants, de diriger, surveiller et inspecter tous les travaux, et de veiller à leur exécution, et comme conséquence nécessaire de ces devoirs, le corps des ingénieurs est responsable envers l'Ingénieur en chef et le Bureau des directeurs, des actes de l'Ingénieur en chef et de ses assistants.

3. *Qui détermine le nombre et le rang du corps des ingénieurs qui doivent être employés durant tout le cours des travaux ?*

3. Le bureau, de l'avis et sur la recommandation de l'Ingénieur, devrait fixer, en tout temps, le nombre et le rang du corps des ingénieurs.

4. *Est-il ordinaire ou expédient de décharger le corps des ingénieurs durant une interruption partielle des travaux en hiver ?*

4. Cela se pratique quelque fois, mais cette conduite n'est pas toujours sage ni avantageuse.

L'intérêt bien compris d'une compagnie ou d'un gouvernement exige que les ingénieurs se recommandent par une grande intégrité et une grande habileté. Dans un climat comme le nôtre, il est difficile de poursuivre les travaux du dehors avec avan-